



Signature de contrat non exécuté

Par **Olive242**, le **30/07/2014** à **15:54**

Bonjour, je vous contacte suite à contrat qu'a signé mon frère de 18 ans. Il a signé il y a 2 ou 3 mois un document pour s'inscrire dans une salle de sport ; le document en question l'engage pour un an. rn Après avoir eu une discussion avec notre mère sur la pertinence de cet engagement, il n'est pas retourné dans cet établissement. Il n'a donc profité d'aucun des équipements proposés, la salle ne lui a même pas délivré de carte d'adhérent, sans oublier le fait qu'aucun acompte n'a été versé. Le choix relatif à la modalité de versement choisi n'est même pas mentionné sur le contrat.rn En revanche, il n'a pas prévenu la salle de sport. Celle ci a donc commencé à envoyé des relances, en exigeant que la somme annuelle qui avait été convenue lui soit versé sous peine de l'assigner devant le Tribunal ou d'être soumis à une procédure d'injonction de payer. En raison d'une erreur sur l'adresse, nous n'avons reçu que la dernière relance. rn Notre mère a contacté aujourd'hui la salle de sport pour tenter de régler le problème ; son interlocutrice lui a proposé d'envoyer un courrier au directeur.rnrn En bref, est ce que vous pensez que la salle de sport peut forcer mon frère à payer la somme qu'elle réclame? Est ce réellement une bonne idée d'envoyer un courrier au directeur?